

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE", sont en ligne
www.serce.fr, rubrique "Publications / La presse lue par le SERCE"

ZOOM

> Et si vous stockiez l'électricité solaire dans le cloud ?

En Allemagne, pour pouvoir garantir une consommation 100 % solaire, les professionnels recourent au **stockage virtuel**. Il est désormais possible de **stocker les kWh autoproduits dans un espace personnel accessible en ligne**, à l'image des données stockées sur le cloud. Les fournisseurs gèrent les flux physiques d'électricité et les comptabilisent.

Depuis 2017, **l'énergéticien E.ON** propose ainsi aux particuliers **une offre, baptisée SolarCloud**. Celle-ci intègre l'installation photovoltaïque, dimensionnée en fonction des besoins du client, et une batterie. Le stockage ne permettant pas de couvrir tous ses besoins, le client peut alimenter son **"compte d'épargne solaire"** avec le surplus non consommé. Une application lui permet de suivre l'état de son compte. Il peut soutirer ses kWh solaires dès qu'il en a besoin, la nuit ou l'hiver.

En fin d'année, un solde est calculé et l'électricité restante peut être vendue au prix du tarif d'achat, soit conservée sur son compte pour être consommée ultérieurement. Si la production photovoltaïque du client ne suffit pas à couvrir ses besoins, le client peut acheter les kWh manquants au prix fort.

Depuis cette année, l'offre SolarCloud rend l'achat de la batterie facultative. Le coût d'abonnement s'élève à 21,99 €/mois avec fourniture de la batterie, et atteint au moins 30,99 €/mois sans batterie.

Prochainement E.ON s'apprête à lancer une **nouvelle offre, associée à l'électromobilité : SolarCloud Drive**. Outre le dimensionnement de l'installation solaire en fonction des besoins du véhicule électrique, il s'agit d'installer une borne de recharge et d'autoriser le recours au SolarCloud en itinérance. Grâce à son compte virtuel, le client pourra recharger son véhicule auprès des 4 000 stations déployées Outre Rhin.

Le **fabricant de batterie Senec** offre un service similaire depuis 2016, le **Senec.Cloud**. Depuis mars dernier, Senec est devenue **filiale à 100 % de l'énergéticien EnBW**. Le service Senec.Cloud To Go permet au client de recharger son véhicule grâce à son compte photovoltaïque auprès de plus de 60 000 bornes de recharge en Allemagne et en Europe.

> **Le Journal du photovoltaïque - Septembre 2018**

> ECONOMIE

Le 20 septembre dernier, le gouvernement a présenté un **plan d'action en faveur de la transformation numérique de l'industrie**. **Une enveloppe de 500 M€** lui sera allouée. Parmi les mesures annoncées, un dispositif de **sur-amortissement fiscal de 40 %** sera réservé aux PME. Il concernera uniquement les investissements consacrés à la robotique et à la transformation numérique (imprimantes 3D, logiciel de gestion de la production, capteurs connectés...) pour les achats réalisés entre janvier 2019 et fin 2020. Autre mesure : la mise en place d'un **taux réduit sur la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité** (de 12 €/MWh, contre 22,5 € actuellement) pour les **data centers**, afin de renforcer la compétitivité de la France pour l'implantation de nouveaux centres. **Des plateformes d'accélération des technologies de l'industrie du futur** seront également déployées. Elles apporteront des moyens de formation, d'appuis à l'innovation ou d'accompagnement. Ces lieux serviront à "diffuser les bonnes pratiques, former et servir de vitrines pour les technologies nouvelles" estime **Bruno Grandjean, Président de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) et de l'Alliance pour l'industrie du futur**. Elles pourront notamment s'intégrer dans des Centres Techniques Industrie (CTI) ou des pôles de compétitivité. D'après un **rapport publié par l'Institut Montaigne, "Industrie du futur, prêts, partez !"**, il faudrait ouvrir 15 à 20 centres d'accélération de l'industrie du futur en France. Ils seraient placés sous l'impulsion d'un grand groupe industriel et proposeraient des actions de formation, de soutien à l'innovation et un guichet unique pour les PME et les ETI. Des lignes pilotes permettraient de tester les technologies futures. L'Institut Montaigne estime entre 45 à 100 M€ le budget nécessaire. Outre Rhin, 19 centres d'excellence ont ainsi été déployés.

► Plus d'information sur le **Plan "Industrie du Futur"** (source : www.economie.gouv.fr)

► Télécharger le **Rapport de l'Institut Montaigne** (source : www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications)

> **Les Echos - 13 et 19/09/18 - Le Figaro - Le Monde - 21/09/18**

Le projet de loi de Finances de 2019 pourrait entériner la fin du taux réduit de la Taxe Intérieure de Consommation des Produits Énergétiques (TICPE) pour le gazole non routier (GNR) dont bénéficient certains secteurs industriels et le BTP. De quoi permettre au gouvernement de réaliser 900 millions d'euros d'économies. L'impact devrait être important pour les travaux publics. La FNTF le chiffre entre 467 et 547 M€ par an. D'après elle, la hausse du gazole non routier, "va entraîner une augmentation du coût des travaux, et se répercuter sur le prix payé par les donneurs d'ordres, à commencer par les collectivités". Si elle était confirmée, cette mesure s'inscrirait dans la baisse de 1 Md€ d'aides publiques aux entreprises.

> www.batiactu.com - 19/09/18 - Les Echos - 18 et 19 /09/18

D'après la Banque postale - Collectivités locales, l'investissement local devrait poursuivre la progression amorcée en 2017 (+6,8%) à hauteur de 7 % en 2018, pour s'élever à 54,2 Mds €. Les dépenses des départements devraient également progresser de 5 % cette année, une première après 8 années de recul. Au niveau régional, les dépenses d'investissement devraient rester stables, ne progressant que de 0,8 %. Si la banque prévoit que cette accélération perdure en 2019, elle estime néanmoins que les dépenses d'investissement engagées par les collectivités locales au cours de l'actuel mandat municipal (2014-2020) resteront en retrait de près de 15 Mds € par rapport au mandat précédent (2008-2014). Un repli qui atteste du rôle de variable d'ajustement joué par les investissements locaux pour juguler la baisse des dotations de près de 12 Mds € imposée par le précédent quinquennat. Après déduction des remboursements d'emprunts (16,4 Mds €), l'épargne brute (de 42,8 Mds €) devrait couvrir près de la moitié des investissements. Le solde serait couvert au moyen des subventions et de 17,3 Mds € d'emprunts nouveaux.

► Télécharger la note de conjoncture de la Banque postale sur les finances locales (source : www.labanquepostale.com, rubrique "Secteur public local")

> www.caissedesdepotsdesterritoires.fr - 19/09/18

La députée PS du Puy-de-Dôme, Christine Pires-Beaune, est chargée de rédiger avec Rémy Rebeyrotte (LREM) un rapport sur les aides aux projets des collectivités locales pour la Délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée. Elle dénonce depuis le début de l'été la mauvaise volonté des préfets à distribuer les fonds de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Dans son département, plusieurs projets déposés fin 2017 n'ont reçu leur accord de subvention qu'en juin dernier. La députée s'alarme également du refus de certains projets par les préfets au motif que les crédits ne sont plus disponibles. Un constat partagé par d'autres parlementaires. En 2018, la DSIL s'est vue amputée de 200 millions d'euros pour passer à 615 millions. Si la DETR a franchi en revanche le milliard d'euros pour la première fois, le total des deux accuse néanmoins une baisse. Christine Pires-Beaune craint une dégradation plus marquée encore de la consommation réelle de crédit, en particulier parce que le nombre de métropoles autorisées à postuler à la DSIL a augmenté, ce qui menace les projets de plus petites communes.

> Les Echos - 14/09/18

> SOCIAL

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel parue au Journal officiel du 6 septembre dernier porte la réforme des régimes d'assurance-chômage et remodèle le système de gouvernance. Elle encourage également le recours à l'apprentissage. Pour s'adapter aux rythmes des entreprises, le texte prévoit des dispositions facilitant la conclusion, l'exécution et la rupture du contrat d'apprentissage. L'âge limite pour accéder à ce mode de formation est désormais étendu jusqu'à 29 ans révolus. La durée minimale du contrat d'apprentissage a été réduite de moitié (6 mois au lieu d'un an), et la durée maximale fixée à trois ans. Il est désormais possible de débiter un cycle de formation, même sans avoir été préalablement recruté par une entreprise, un contrat d'apprentissage devant alors être signé dans les trois mois. Les formalités administratives à la charge des employeurs ont été allégées. À compter du 1^{er} janvier prochain, l'État versera une aide unique, réservée aux entreprises de moins de 250 salariés, pour les contrats destinés à préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au plus au baccalauréat. Un décret définira le montant et les modalités d'application. Les CFA seront désormais financés au contrat. Il revient aux branches professionnelles de déterminer le "coût contrat" de chaque diplôme, en fonction des priorités et des besoins de recrutement des entreprises. La loi instaure la monétisation du Compte Personnel de Formation (CPF). Il devrait être abondé de 500 euros chaque année, avec un plafond de 5000 € (800 euros, dans la limite de 8 000 € pour les personnes peu qualifiées). Le taux de conversion des heures déjà acquises doit être fixé par décret.

► Télécharger la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel (source : www.legifrance.gouv.fr)

> www.lemoniteur.fr - 18/09/18

Conformément à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les entreprises, via leurs branches professionnelles, seront réparties à compter du 1^{er} janvier prochain entre onze OPérateurs de COmpétences (OPCO). Ils remplaceront les vingt Opérateurs Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) actuels. C'est désormais l'Urssaf qui collectera les cotisations formation des entreprises. Les OPCO seront gérés par les partenaires sociaux. Ils seront chargés de financer l'apprentissage, aideront les branches professionnelles à construire les certifications professionnelles et accompagneront les PME dans la définition de leurs besoins de formation. L'OPCO Construction fédérera les entreprises issues du bâtiment et des travaux publics. Les regroupements doivent s'effectuer d'ici la fin de l'année avant d'être agréés par l'État d'ici le 1^{er} avril 2019. Les partenaires sociaux doivent donc négocier au sein des branches professionnelles d'ici le 31 décembre et demander leur rattachement à un OPCO. La collecte des contributions des entreprises de février 2019 sera réalisée selon les champs actuels des OPCA, celle de novembre 2019 d'après les nouveaux périmètres.

> Les Echos - 7/09/18

EN FRANCE

Le 5 septembre dernier, le **Premier ministre, Edouard Philippe** a indiqué que **l'objectif de réduction de la part du nucléaire à hauteur de 50 % dans le mix électrique français était reporté à l'horizon 2035**, et non 2025 comme prévu dans la loi Transition énergétique pour la croissance verte. Au même moment, le **Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN), EDF et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)** ont lancé une concertation publique, d'une durée de 6 mois, sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MW du parc, dans le cadre de leur 4^{ème} réexamen périodique. "L'objet de cette concertation est technique" a précisé Marie-Pierre Comets, Présidente du HCTISN. "La question de poursuivre ou d'arrêter le fonctionnement des réacteurs nucléaires n'entre pas dans son champ" et au final, l'ASN sera seule décisionnaire, centrale par centrale.

> **AEF - 6/09/18 - Le Figaro - 7/09/18 - Eneprresse - 7/09/18**

A l'occasion de la première **Université d'été consacrée à l'autoconsommation photovoltaïque**, **Daniel Bour, Président d'Enerplan**, association qui regroupe les professionnels du photovoltaïque, a évoqué le **trop lent démarrage de l'autoconsommation** en France. "Nous sommes aujourd'hui à 28 000 installations d'autoconsommation contre 20 000 en 2017". Il regrette le retard qui s'accroît par rapport aux pays voisins : "nous autoconsommions 100 fois moins que les italiens et 33 fois moins que les allemands". Parmi les causes du blocage, il évoque l'introduction d'instruments de contrôle et de freins avant même que le marché ne décolle, tel le "Turpe autoconsommation" qu'il juge "très dissuasif". Il souhaite que le cadre fiscal et réglementaire en ce qui concerne la CSPE soit clarifié en priorité et rapidement.

> **Eneprresse - 7/09/18**

Un amendement au **projet de loi Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE)** concernant l'autoconsommation a été adopté en Commission spéciale. Il permet d'**élargir le périmètre de l'autoconsommation collective** qui est réservée jusqu'à présent aux installations situées en aval d'un même poste public de transformation de moyenne et basse tension. La proposition permettrait d'expérimenter durant 5 ans l'ouverture de l'autoconsommation collective à des installations sur le réseau basse tension qui respectent un critère de proximité géographique, défini par arrêté, après avis de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). L'amendement vise également à supprimer le seuil de 100 kW qui "concerne l'obligation pour la CRE d'établir un TURPE spécifique pour les auto-consommateurs et qui s'applique ainsi aussi bien à l'autoconsommation individuelle qu'à l'autoconsommation collective, afin notamment de dé-corréler la question du Turpe de celle de la maille de l'autoconsommation collective". La mesure a été votée avec avis favorable du gouvernement.

> **www.actu-environnement.com - 14/09/18 - Eneprresse - 18/09/18**

Alain Lambert, Président du Conseil national d'évaluation des normes, a remis à Maignon **un rapport sur la simplification des normes pesant sur les collectivités**. Parmi ses propositions figure l'adaptation des exigences de performance énergétique des bâtiments neufs (RT 2012) en fonction de la taille des collectivités. Cette modulation des obligations s'établirait en fonction de différents critères : typologie du bâtiment, énergie disponible localement et surface des bâtiments concernés. Il préconise également la réalisation d'un bilan coûts/avantages des performances réelles des bâtiments soumis à la RT 2012 et l'inscription d'une « clause de revoyure » dans le cadre de la nouvelle Réglementation Environnementale (RE) 2020. Il propose que **le nouveau décret tertiaire reprenne le seuil minimal de 2 000 m²** au-dessous duquel les bâtiments sont exemptés de l'obligation. Enfin, il prône la suppression du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) quand l'immeuble vendu est destiné à la destruction.

> **AEF - 17/09/18 - www.actu-environnement.com - 18/09/2018**

Copiloté par l'**École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP)** et l'**École des Ponts ParisTech**, le **mastère « BIM : conception intégrée et cycle de vie du bâtiment et des infrastructures »** accueille sa 5^{ème} promotion. Le programme vise à apporter une culture commune aux professionnels qui mettent en place et développent la maquette numérique. Il s'adresse principalement aux professionnels expérimentés. Les 400 heures de formation sont dispensées dans le cadre de la **formation continue**, une semaine par mois, de juillet à septembre. Le mastère est également ouvert aux jeunes diplômés à condition d'attester une première expérience et d'un projet professionnel cohérent. La majorité des participants souhaite, grâce à ce mastère, orienter leur activité principale en tant que **réfèrent BIM** dans une entreprise. "Ils sont amenés à travailler dans l'organisation de projets et la gestion d'équipe, en interne et en relation avec les autres intervenants du projet", précise **Olivier Celnik, Directeur du Mastère**. Depuis son lancement en 2014, près de 250 personnes ont déjà été formées dans ce cadre.

> **Le Moniteur - 14/09/18**

La SNCF envisage de développer des TER autonomes d'ici 2025. Entouré de nombreux partenaires industriels, elle souhaite développer et tester un premier prototype entre 2019 et 2023. **L'automatisation** permettrait de fluidifier et d'harmoniser le trafic ferroviaire et de réduire la consommation d'énergie. Il existe 4 niveaux d'autonomies, appelées GoA (Grades of Automation). Le premier équipe déjà 99 % des trains aujourd'hui. Il consiste à la mise en place d'un système de contrôle de la vitesse. Le niveau 2 permet de piloter le train sans les mains, en automatisant l'accélération et le freinage. En revanche la fermeture et l'ouverture des portes ainsi que les fonctions de sécurité incombent toujours au conducteur. Au niveau 3, le train roule en mode autonome, mais le chef de bord conserve la capacité de reprendre le contrôle du train, sans être obligé d'être en cabine. Le dernier niveau regroupe les trains circulant de manière totalement autonome, sans personne à bord pour intervenir. Un budget de 57 M€ doit permettre de débiter l'industrialisation de trains autonomes GoA de niveau 3 et 4 en 2023 pour un déploiement à partir de 2025.

> **www.usine-digitale.fr - 12/09/18 - Les Echos - Le Figaro - 13/09/18**

EN RÉGIONS

Grand Est. La Région a lancé un appel à projets pour installer des **générateurs photovoltaïques dédié à l'autoconsommation collective**. Ce programme, baptisé **Climaxion**, prévoit une aide financière pour les études de faisabilité ainsi que des aides à l'investissement pour la réalisation des projets. D'une durée de 18 mois, l'appel à projets comporte trois périodes de candidatures avec des échéances tous les 6 mois au 31 décembre 2018, 30 juin 2019 et 31 décembre 2019. Le taux d'autoconsommation devra atteindre au moins 70 %. Les projets présentant les taux les plus élevés d'autoconsommation et d'autoproduction seront privilégiés. La limite basse de puissance éligible est fixée à 10 kWc, sans limite haute de puissance. L'aide apportée ne portera que sur les 100 premiers kWc. Tous les types d'installation sont éligibles : en toiture intégrée ou non, ou au sol.

► Télécharger l'[appel à projets "Climaxion"](#) (source : www.climaxion.fr)

> www.lechodusolaire.fr - 7/09/18

Nouvelle Aquitaine. La métropole bordelaise a entrepris la construction d'un **réseau privé IoT** qui desservira le quartier du stade Matmut Atlantique. C'est une entreprise du SERCE qui installe une dizaine d'antennes et 500 capteurs reliés entre eux grâce à la technologie LoRa. Ce projet pilote couvre trois principaux domaines : le **suivi énergétique des bâtiments publics**, l'**optimisation de l'éclairage public** et la **gestion des containers de tri sélectif et de déchets**. Premier enseignement : la technologie LoRa qui est expérimentée montre des limites appliquée au réseau d'éclairage public. "La latence n'est pas adaptée à une détection rapide d'un piéton ou d'un cycliste", ce qui ne permet pas de faire de l'éclairage par détection de présence. Un premier bilan doit être réalisé fin 2018.

> www.smartcitymag.fr - septembre 2018

EN EUROPE

Strasbourg. L'eurodéputé néerlandais Gerben-Jan Gerbrandy propose d'augmenter le budget du **programme Life** consacré à la **protection de l'environnement et du climat**. Il propose à la Commission de le porter à 7,3 Mds € entre 2021 et 2027 (au lieu de 5,5 Mds€). Concernant le financement de la transition énergétique, il précise que le fonds "doit seulement être utilisé pour accélérer le développement et l'adoption de **projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique**".

> **Contexte Energie** - 21/09/18

Allemagne. Le **premier train à hydrogène** au monde vient d'être mis en service en Basse Saxe. Construit par Alstom, le **Coradia iLint** est équipé de **piles à combustibles** transformant l'hydrogène et l'oxygène en électricité. Peu bruyant, ce train zéro émission circule à une vitesse maximale de 140 km/h. A proximité des voies, un conteneur en acier de 12 m de haut permet d'injecter l'hydrogène gazeux. La capacité du réservoir d'hydrogène implanté sur le toit du train, permet de parcourir 1 000 km. Il sera exploité, pour le compte de LNVG, sur une ligne de 100 km en remplacement de la flotte diesel d'EVB. Alstom prévoit de livrer 14 Coradia iLint supplémentaires en 2021. Le marché vise les lignes ferroviaires qui ne sont pas encore électrifiées. Outre Rhin, 40 % du réseau ferré serait ainsi concerné (50 % en France).

> **Les Echos** - 17/09/18 - www.constructioncayola.com - 18/09/18 - **Le Monde** - 19/09/18

DANS LE MONDE

États-Unis. L'Electric Vehicle Charging Carbon Coalition (EVCCC), qui regroupe les différents acteurs de l'**électromobilité**, propose d'encourager les futurs investissements en faveur du déploiement des véhicules électriques et des infrastructures de bornes de recharge en recourant aux **marchés carbone**. Ce nouveau marché fonctionne sur la base du volontariat. En certifiant la réduction des émissions de gaz à effet de serre issue de l'utilisation des véhicules électriques, il est possible de transformer ces réductions en crédits carbone qui peuvent alors être vendus à une entreprise ou un État. Le produit de la vente accroît les revenus issus des infrastructures de recharge et permet de rendre les investissements plus attractifs et plus viables financièrement.

> **Energypresse** - 21/09/18

> BTP

La construction de bâtiments non résidentiels a progressé de près de 14 % au cours des 7 premiers mois de l'année. La **Fédération Française du Bâtiment (FFB)** observe notamment une forte augmentation des gros entrepôts destinés à la logistique des sites de vente en ligne. **La construction de bâtiments publics et administratifs est également bien orientée**. Côté **travaux publics**, la croissance de l'activité est portée à la fois par la commande publique et par le secteur privé. En valeur, sur un an, **l'activité a progressé de 8,5 %**. Si le niveau des carnets de commande progresse globalement, l'évolution du montant des marchés conclus demeure très instable, en fonction des attributions liées au Grand Paris Express (-8,2 % au cours des trois derniers mois à fin juillet, - 4,3 % depuis le début de l'année). En juillet, le nombre d'heures travaillées des ouvriers permanents a poursuivi sa progression (+ 6,4 % par rapport à juillet 2017 et + 2,5 % au cours des trois derniers mois). Les effectifs ouvriers augmentent (+ 0,9 % en juillet 2018 par rapport au mois précédent et + 2% sur les 7 premiers mois de l'année). En dépit de ces tendances positives, le secteur des travaux publics reste confronté à des difficultés : manque de visibilité sur la programmation des infrastructures de mobilité, difficultés de recrutement et hausse des coûts de production.

> www.constructioncayola.com - 6/09/18 - www.batiweb.com - 12/09/18